



|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

**Type de document :** WIT – Instruction de Travail

**Sujet :** Utilisation du formulaire I\_504

**Domaine :** L'ensemble du réseau électrifié

**Rédigé par :** Lieven DE DUFFELEER

| Versions |            |  |
|----------|------------|--|
| Numéro   | Date       | Description  |
| 1        | 23/05/2024 | Version originale                                      |
| 2        | 25/07/2025 | Adaptations en collaboration avec le Service Juridique |
|          |            |  |
|          |            |  |
|          |            |  |

|                  | Vérfié              | Traduit               | Validé         | Approuvé                |
|------------------|---------------------|-----------------------|----------------|-------------------------|
| <b>Nom</b>       | Lieven DE DUFFELEER | Laurent RASMONT       | Jürgen SOHIER  | Pierre DELSEMME         |
| <b>Fonction</b>  | 1er cst I-O.284     | lr ppal. adj. I-O.284 | Manager I-O.28 | Head of Asset Lifecycle |
| <b>Date</b>      |                     |                       |                |                         |
| <b>Signature</b> |                     |                       |                |                         |





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

## TABLE DES MATIERES

|        |  |    |
|--------|--|----|
| 1.     | INTRODUCTION .....   | 3  |
| 1.1.   | OBJET DE LA WIT .....  | 3  |
| 1.2.   | REFERENCE AUX AUTRES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES .....  | 3  |
| 1.3.   | DEFINITIONS .....  | 3  |
| 2.     | TRACABILITE ET ROLES .....   | 5  |
| 2.1.   | TRACABILITE DES ECHANGES .....   | 5  |
| 2.2.   | ROLES ET RESPONSABILITES .....   | 5  |
| 2.2.1. | REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL .....   | 5  |
| 2.2.2. | REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR .....   | 7  |
| 2.2.3. | DEUXIEME AGENT DE L'ENTREPRENEUR .....   | 8  |
| 2.2.4. | PERSONNEL INITIE DE L'ENTREPRENEUR .....   | 8  |
| 3.     | APPLICATION DE LA PROCEDURE "COUPURE DE LA TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU MISE HORS SERVICE DE LA VOIE" ..... | 9  |
| 3.1.   | PREPARATION DES ACTIVITES .....  | 9  |
| 3.2.   | CONCERTATION PREALABLE ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR ET LE REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL .....  | 9  |
| 3.3.   | PRE-JOB BRIEFING DU PERSONNEL INITIE (ENTREPRENEUR) .....  | 10 |
| 3.4.   | INTRODUCTION DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE ..... | 10 |
| 3.5.   | CONTROLE DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE .....     | 11 |
| 3.6.   | APPLICATION ET CONFIRMATION DES MESURES DE SECURITE .....  | 12 |
| 3.7.   | INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS TENSION DE LA CATENAIRE .....                 | 13 |
| 3.8.   | INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE .....                      | 15 |
| 4.     | ANNEXE : LIVRET I_504 .....  | 17 |





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. OBJET DE LA WIT

L'objectif de cette WIT est de décrire les conditions et les directives applicables au personnel d'Infrabel/TUC Rail et le personnel de l'entrepreneur/prestataire de services (ou sous-traitant) avec agrération H2, qui a une connaissance du sectionnement et de la configuration de la caténaire à l'endroit des travaux, pour la mise hors tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie pour des travaux par entreprise, avec utilisation du formulaire I\_504.

#### Particularités

Pour les travaux exécutés par un entrepreneur/prestataire de services (ou sous-traitant) sans agrération H2, les communications doivent être effectuées au moyen du formulaire I\_427. Cette particularité n'est pas le sujet de cette instruction de travail.

### 1.2. REFERENCE AUX AUTRES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Fascicule 63                | Mesures de sécurité et de santé lors de l'exécution de marchés travaux, de fournitures et de services.    |
| <a href="#">PTR 403.020</a> | Obligations administratives et techniques lors de la préparation de travaux caténaires 3 kV - et 25 kV ~. |
| <a href="#">RGE 713</a>     | Installations Fixes de Traction Électrique.   |

### 1.3. DEFINITIONS

|   |  |
|---|--|
| <b>Entrepreneur</b>                     | Par "entrepreneur", on entend dans ce texte, l'entrepreneur/prestataire de services caténaire (ou sous-traitant) avec agrération H2.   |
| <b>Représentant de l'entrepreneur</b>   | Par "représentant de l'entrepreneur", on entend dans ce texte et sur le formulaire I_504, la personne de l'entrepreneur qui effectue des travaux ou des activités dans les installations d'Infrabel et sur l'infrastructure ferroviaire en particulier et qui a les responsabilités d'un chef d'équipe, au moins en ce qui concerne les risques spécifiques à Infrabel en général et à l'infrastructure ferroviaire en particulier dans l'application des mesures de sécurité. |
| <b>Représentant d'Infrabel/TUC Rail</b> | Par "représentant d'Infrabel/TUC Rail", on entend dans ce texte et sur le formulaire I_504, la personne d'Infrabel/TUC Rail disposant des compétences requises pour superviser l'exécution des travaux ainsi que l'application des mesures de sécurité. Cette personne est certifiée pour l'exercice des tâches critiques de sécurité C.1+C.3, regroupées dans le rôle d'Agent Responsable de l'Exécution des Travaux définie au RGE 300 d'Infrabel. Il doit s'agir d'un agent |





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

|   |   |
|---|---|
|   | spécialisé ou assimilé, comme défini dans le RGE 713.   |
| <b>Personnel de l'entrepreneur</b>        | Toute personne physique chargée par l'entrepreneur et/ou son sous-traitant pour l'exécution de travaux/activités dans le cadre de l'exécution d'un accord conclu entre l'entrepreneur/prestataire de services et Infrabel/TUC Rail (y compris les travailleurs indépendants). |
| <b>Personnel initié de l'entrepreneur</b> | Par personnel initié de l'entrepreneur, on entend le personnel de l'entrepreneur qui est légitimement titulaire d'un badge conformément aux dispositions du Fascicule 63 et est donc admis sur le chantier.   |
| <b>BNX</b>                                | BulletiN d'eXploitation.  |
| <b>ILT</b>                                | Instruction Locale Temporaire.  |
| <b>RCT</b>                                | Répartiteur Courant de Traction.  |





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

## 2. TRACABILITE ET ROLES

### 2.1. TRACABILITE DES ECHANGES

Le formulaire I\_504 constitue le rapport écrit des communications échangées entre le représentant de l'entrepreneur et le représentant d'Infrabel/TUC RAIL concernant l'application des mesures de sécurité "coupure de la tension et/ou mise hors service d'une voie" lors de l'exécution des activités dans l'infrastructure ferroviaire d'Infrabel par l'entrepreneur.

L'information de la coupure de la tension et/ou de la mise hors service d'une voie est donnée au représentant de l'entrepreneur via le formulaire I\_504 (annexe).

Ce formulaire comporte deux feuillets bleus et deux feuillets blancs.

Ce document permet d'acter :

- la demande d'autorisation de travail et d'application des mesures de sécurité par le représentant de l'entrepreneur (la coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie) ;
- la confirmation de l'application des mesures de sécurité par le représentant d'Infrabel/TUC Rail (la coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie) ;
- la confirmation de l'achèvement des activités.

Le formulaire I\_504 doit être rempli et signé – lors de l'application des mesures de sécurité ci-dessus - en tout temps et sans délai, dans son intégralité et de manière correcte, chacun pour sa partie du formulaire.

### 2.2. ROLES ET RESPONSABILITES

#### 2.2.1. REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL

Le représentant d'Infrabel/TUC Rail :

- est responsable de la concertation **préalable** au démarrage des travaux avec le représentant de l'entrepreneur ;
- est responsable de l'exécution de la demande de coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie, introduite par le représentant de l'entrepreneur ;
- est responsable de la bonne application des mesures de sécurité prescrites (coupure de tension de la caténaire et/ou la mise hors service de la voie) ;
- délivre l'information que la tension est coupée et/ou que la voie est hors service ;
- est responsable de la délivrance de l'autorisation pour la mise à rails et la circulation des véhicules techniques et trains de travaux sur la voie hors service ;
- assure la supervision des travaux réalisés par l'entrepreneur et contrôle (ponctuellement), sur base des prescriptions techniques réglementaires, la qualité de ces travaux ;





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

- est responsable de la remise sous tension de la caténaire après l'achèvement des travaux **après contrôle** de l'achèvement des activités ;
- est responsable de la remise à disposition de l'exploitation de la voie, **après contrôle** de la libération de la voie, du bon état de la voie, de la caténaire et de l'achèvement des activités.



|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

## 2.2.2. REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR

Le représentant de l'entrepreneur :

- participe à la concertation préalable au démarrage des travaux avec le représentant d'Infrabel/TUC Rail ;
- est chargé du pré-job briefing du personnel de l'entrepreneur. Il communique entre autres les mesures de sécurité en vigueur, les modalités d'accès à la voie hors service, les modalités de communication entre les différentes équipes au travail (cf. ci-après 3.3);
- est responsable de l'introduction de **la demande de** travail et les mesures de sécurité ;
- est responsable pour la mise hors tension de la caténaire dans sa totalité. Cela comprend :
  - l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR<sup>1</sup> (voir PTR 403.020) sur place ;
  - le (pré-job) briefing de sécurité préalable au démarrage des travaux.
- est responsable du respect par le personnel de l'entrepreneur de la mise hors tension.
- est responsable de la communication de l'autorisation de démarrer les travaux au personnel de l'entrepreneur ;
- assure la direction des travaux, réalisés par le personnel de l'entrepreneur et veille au respect des prescriptions réglementaires (de sécurité) et de la qualité de ces activités ;
- est responsable de la communication de la fin des travaux au personnel de l'entrepreneur ;
- est responsable de la confirmation de l'achèvement des travaux (à partir de ce moment, la caténaire doit être considérée comme étant sous tension) nécessitant la mise hors tension de la caténaire et/ou une mise hors service de la voie au représentant d'Infrabel/TUC Rail, après le contrôle :
  - de l'achèvement effectif des travaux nécessitant une mise hors tension de la caténaire et/ou une mise hors service de la voie;
  - de la libération de la voie par toutes les équipes au travail ;
  - de la mise à l'arrêt de toute activité pouvant entraîner un empiètement du gabarit de la voie remise à disposition d'Infrabel ;
  - de l'absence de tout obstacle (outillage, matériel ou matériaux) dans ou aux abords de la voie remise à disposition d'Infrabel ;
  - de l'état de la voie sur base des prescriptions techniques réglementaires ;
  - de l'arrêt de toute activité à la caténaire après la communication de la fin des travaux au personnel de l'entrepreneur ;
  - de l'absence d'éléments matériels en contact avec la caténaire ou ne respectant pas la distance minimale de sécurité avec la caténaire ;
  - de l'absence de dommages à la caténaire causés lors de l'exécution des travaux ;
  - de la suppression des protections installées qui étaient prévues dans la fiche DMR.

---

<sup>1</sup> Dans cette PTR, la dénomination "fiche DMR" est toujours utilisée car la grande majorité du réseau est équipée d'une caténaire alimentée en 3 kV. Pour les parties du réseau avec la caténaire alimentée en 15 kV~ ou 25 kV~, on doit lire "fiche DPE".



|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

Le représentant de l'entrepreneur est responsable de la bonne coordination entre les différentes équipes de l'entrepreneur au travail. Cette coordination doit être particulièrement assurée durant les phases critiques des travaux et au moins:

- lors du démarrage des travaux (confirmation de la mise hors tension de la caténaire et autorisation de travailler sur la voie hors service) ;
- lors de l'achèvement des travaux (fin de la mise hors tension de la caténaire et libération de la voie et interdiction de reprendre toute activité dans la zone dangereuse / gabarit de la voie remise à disposition).

### 2.2.3. DEUXIEME AGENT DE L'ENTREPRENEUR

Le deuxième agent de l'entrepreneur :

- est responsable pour le contrôle de la fiche DMR ainsi que de son exécution correcte sur place ;
- signe la fiche DMR ;
- contrôle avec le représentant de l'entrepreneur à la fin des travaux si les protections installées comme prévus dans la fiche DMR, ont été enlevées.

### 2.2.4. PERSONNEL INITIE DE L'ENTREPRENEUR

Le personnel initié de l'entrepreneur :

- participe – sans exception - au pré-job briefing du représentant de l'entrepreneur ;
- respecte les instructions de sécurité qui lui sont communiquées : accès à la voie hors service, modalités de communication pour le démarrage et l'arrêt des activités, les mesures de sécurité en vigueur ;
- connaît la zone où la tension est coupée et la zone où les travaux seront effectivement réalisés (PTR 403.020) ;
- respecte **l'interdiction** de reprendre toute activité dans la zone dangereuse / gabarit de la voie qui est remise à disposition, après réception de l'avis d'achèvement du travail par le représentant de l'entrepreneur ;
- respecte **l'interdiction** de reprendre toute activité dans la caténaire, après réception de l'avis d'achèvement du travail par le représentant de l'entrepreneur.





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

### 3. APPLICATION DE LA PROCEDURE "COUPURE DE LA TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU MISE HORS SERVICE DE LA VOIE"

#### 3.1. PREPARATION DES ACTIVITES

Lors de la préparation des activités, le fonctionnaire dirigeant d'Infrabel/TUC Rail s'assure que l'entrepreneur reçoit tous les documents préparatoires (BNX, ILT, plan de sectionnement, fiche de sécurité de la caténaire, plans schématiques, etc.) lui permettant de faire la demande de coupure de tension de la caténaire et/ou de la mise hors service de la voie. L'entrepreneur peut également consulter les plans caténaires nécessaires (y compris les plans de sectionnement) via le cahier des charges, Business Corner d'Infrabel et Draw-In ou via le fonctionnaire dirigeant d'Infrabel/TUC Rail.

L'entrepreneur s'assure que son personnel dispose de ces documents de préparation.

L'entrepreneur est également tenu d'organiser une visite des lieux, préalablement aux activités, et cela après s'être mis d'accord avec le fonctionnaire dirigeant d'Infrabel/TUC Rail sur les mesures de sécurité à prendre lors de la visite.

#### 3.2. CONCERTATION PREALABLE ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRENEUR ET LE REPRESENTANT D'INFRABEL/TUC RAIL

Avant le démarrage des travaux, une concertation préalable a lieu entre le représentant de l'entrepreneur et le représentant d'Infrabel/TUC RAIL **sur le lieu des travaux**.

Les principaux objectifs de cette consultation sont :

- la confirmation de la préparation des travaux (entre le fonctionnaire dirigeant et le représentant de l'entrepreneur) : nature des travaux, moyens d'exécution mis en œuvre, mesures de sécurité à prendre par Infrabel ;
- contrôler si chacun dispose des dernières versions des documents de préparation (BNX, ILT, plan de sectionnement, fiches de sécurité caténaire,...) ;
- l'évaluation de l'impact d'éventuelles modifications apportées à cette préparation et les risques éventuels occasionnés (Last Minute Risk Analysis) ;
- le rappel du déroulement de la mise en œuvre des mesures de sécurité par Infrabel/TUC Rail ;
- la détermination des modalités de concertation durant l'exécution des travaux.





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

### 3.3. PRE-JOB BRIEFING DU PERSONNEL INITIE (ENTREPRENEUR)

L'entrepreneur est responsable de prévenir son personnel et celui de ses sous-traitants et en fixe les modalités pratiques d'exécution.

Le représentant de l'entrepreneur doit donner un "PRE-JOB BRIEFING" pour l'ensemble du personnel de l'entrepreneur et de ses sous-traitants qui exécuteront des activités sur l'infrastructure d'Infrabel, couvrant au minimum les points suivants :

- nature des travaux, méthodes de travail et moyens ;
- instructions de sécurité: modalités de communication pour le démarrage et l'arrêt des activités, les mesures de sécurité appliquées ;
- limites de la zone de chantier – modalités d'accès ;
- limites de la mise hors tension de la caténaire ;
- points dangereux de la caténaire ;
- heure prévue du début et de la fin des travaux ;
- rappel des dispositions en lien avec l'achèvement des travaux : respecter l'interdiction de reprendre les travaux dans la zone dangereuse / gabarit de la voie remise à disposition.

### 3.4. INTRODUCTION DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE

Le représentant de l'entrepreneur introduit la demande de coupure de tension et/ou de mise hors service de la voie en remplissant au préalable la rubrique A du formulaire I\_504. Celle-ci reprend le(les) cas du tableau II pour lequel(lesquels) la tension doit être coupée ainsi que les limites (I/R/T.I/T.R/T/S/QUF) de la zone de coupure de tension. Cette rubrique contient également les limites de la voie hors service sollicitée (ligne, voie, zone, délimitations).

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <b>INFRABEL</b><br><small>Voies en Tracé</small><br>I_504   | <b>Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).</b> | <b>Le représentant d'INFRABEL</b>  | <b>Le représentant de l'entrepreneur</b><br>.....(1)                     |
| <b>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur.</b><br>Demande de coupure de la tension caténaire des cas du tableau II:<br>.....<br>.....<br>avec les limites suivantes (I /R /T.I /T.R /T /S /QUF/...) selon fiche DMR/DPE:<br>.....<br>.....<br>T de feeder n° .....exclu(s)<br>T de feeder n° .....inclus<br>avec / sans (2) mise hors service de la voie / zone / du faisceau (2) ..... entre<br>..... sur la ligne ..... entre<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>Description des travaux: ..... |   | <b>Nom &amp; Grade (3) +</b><br><b>Signature:</b><br><br>Date:<br>Heure: | <b>Nom &amp; Grade (3) +</b><br><b>Signature:</b><br><br>Date:<br>Heure: |





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

Aucune activité et aucun empiètement dans la voie (personnel et/ou matériel) n'est autorisé à ce moment.

- a) S'il y a un T d'alimentation dans la zone où la tension doit être coupée, il faut également indiquer si celui-ci est inclus ou pas dans la zone de chantier. Si le T d'alimentation est inclus, la première limite qui suit dans la sous station de traction ou le poste de sectionnement (S3, S4, QU, contacteurs, ...) doit également être indiquée dans les limites.
- b) Le représentant de l'entrepreneur peut choisir comme limite de la mise hors service de la voie un aiguillage, un signal fixe ou une cumulée (point kilométrique).
- c) Si plusieurs voies sont à mettre hors service, une demande d'autorisation de travail I\_504 sera introduite pour chaque voie à mettre hors service.
- d) Lorsqu'un ensemble de voies (zone) sera simultanément mis hors service et remis à disposition, une demande de travail unique peut être introduite pour cette zone (avec identification unique de la mise hors service de la voie telle que reprise aux documents de préparation communiqués à l'entrepreneur). Un schéma de la zone de chantier doit être ajouté au formulaire I\_504.
- e) Lorsque plusieurs entrepreneurs sans liens de subordination entre eux<sup>2</sup>, sont présents simultanément et/ou successivement sur une même voie ou zone hors service, chaque entrepreneur doit introduire et recevoir sa propre demande de mise hors tension de la caténaire et/ou de mise hors service de la voie. Lors de travaux simultanés par des entrepreneurs différents, les zones de chantier des différents entrepreneurs présents sont traitées séparément.

### 3.5. CONTROLE DE LA DEMANDE DE COUPURE DE TENSION DE LA CATENAIRE ET/OU DE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE

Le représentant d'Infrabel/TUC Rail contrôle si le(s) cas du tableau II et les informations relatives à la mise hors service de la voie figurant sur la demande correspondent aux informations en sa possession (BNX et documents de travail, plan de sectionnement).

Si la demande est conforme, il valide la rubrique A en signant la case appropriée. **Cela ne signifie pas que le représentant d'Infrabel/TUC Rail a contrôlé la fiche DMR de l'entrepreneur.**

Si la demande n'est pas conforme au BNX, etc., il rayera la rubrique A et demandera l'introduction d'une nouvelle demande conforme.

---

<sup>2</sup> Par "absence de lien de subordination", on entend des entrepreneurs n'opérant pas en sous-traitance les uns pour les autres (c-à-d. entreprises désignées pour des marchés distincts et/ou supervisées par des fonctionnaires dirigeants distincts).





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

### 3.6. APPLICATION ET CONFIRMATION DES MESURES DE SECURITE

Le représentant d'Infrabel/TUC Rail :

- démarre les mesures de sécurité (coupure de tension des cas du tableau II demandés au RCT (Répartiteur Courant de Traction) et/ou la mise hors service de la ou des voies) ;
- complétera, après application des mesures de sécurité pour la mise hors service de la voie, la rubrique B du formulaire I\_504 (les limites entre lesquelles la voie est hors service ainsi que la date et l'heure jusqu'à laquelle la mise hors service est prévue).

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie.</b><br>Ligne .....voie / zone / faisceau (2) .....<br>..... est mise hors service entre<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>La mise hors service est prévue jusqu'à: date ..... heure ..... | Nom & Grade (3) +<br>Signature: .....<br>Date:<br>Heure: ..... | Nom & Grade (3) +<br>Signature: .....<br>Date:<br>Heure: ..... |
|---|--|--|

**Ce n'est qu'après réception de l'exemplaire bleu du formulaire, complété intégralement et de manière correcte dans la rubrique B, daté et signé par les deux parties, que le représentant de l'entrepreneur peut considérer la ou les voies concernées comme hors service.**

Le représentant de l'entrepreneur :

- prend connaissance des mesures de sécurité réalisées concernant la mise hors service de la ou des voies en signant la rubrique B du I\_504 ;
- complétera, après avoir reçu la confirmation du RCT que l'alimentation a été coupée, la rubrique C du formulaire I\_504.

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la coupure de tension de la caténaire et autorisation d'exécuter la fiche DMR/DPE.</b><br>La tension de la caténaire est coupée selon les limites de la rubrique A pour les cas du tableau II: .....<br>.....<br>Tous les interrupteurs T/Ts intermédiaires sont fermés / les interrupteurs T/TS intermédiaires n° ..... sont ouverts (2).<br>La coupure de tension est prévue jusqu'à: date ..... heure .....<br>La mise hors tension sera effective après l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR/DPE. | Nom & Grade (3) +<br>Signature: .....<br>Date:<br>Heure: ..... | Nom & Grade (3) +<br>Signature: .....<br>Date:<br>Heure: ..... |
|--|--|--|

Les informations suivantes doivent être inscrites dans la rubrique C :

- le(s) cas du tableau II où la tension de la caténaire a été coupée, ainsi que la date et l'heure jusqu'à laquelle la coupure de la tension est prévue ;
- l'information que les T intermédiaires dans la zone où la tension est coupée sont ouverts ou fermés ;
- si les limites (I /R /T.I /T.R /T /S /QUF/...) dans la rubrique A ne sont pas conformes à l'autorisation donnée par le RCT (Répartiteur Courant de Traction), alors il ne signera pas la rubrique C. Il demande alors l'introduction d'une nouvelle demande conforme (rubrique A).





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

Le représentant de l'entrepreneur prend connaissance du fait que la tension de la caténaire est coupée en signant la rubrique C du I\_504.

Ce n'est qu'après réception de l'exemplaire bleu du formulaire, complété intégralement et de manière correcte dans la rubrique C, daté et signé par les deux parties, que l'entrepreneur peut exécuter lui-même la fiche DMR préalablement établie conformément à ce qui est écrit dans PTR 403.020.

**Ce n'est qu'après l'exécution de la fiche DMR que le représentant de l'entrepreneur peut considérer la (les) caténaire(s) concernée(s) comme étant hors tension.**

Le représentant de l'entrepreneur est responsable de la communication de l'autorisation de travail à son personnel et celui de ses éventuels sous-traitants.

### **3.7. INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS TENSION DE LA CATENAIRE**

L'entrepreneur met tout en œuvre pour terminer ses travaux dans les délais prévus par Infrabel pour ces activités. Tout retard peut donner lieu à l'application des dispositions du Fascicule 61.

**Dès le moment que l'entrepreneur a fini les travaux qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire, l'entrepreneur enlèvera les protections qui étaient prévues dans la fiche DMR. Dès ce moment-là, l'entrepreneur doit considérer les caténaires concernées comme remises sous tension.**

Le représentant de l'entrepreneur est responsable de l'achèvement effectif des travaux qui ont nécessité la mise hors tension de la caténaire, effectuée par son personnel ou par le personnel d'éventuels sous-traitants. Il informe préalablement le personnel de l'entrepreneur et des éventuels sous-traitants du début de l'enlèvement des protections mises en place. À partir de ce moment, aucun travail ne peut être effectué à la caténaire.

Quand toutes les protections prévues dans la fiche DMR ont été enlevées, le représentant d'Infrabel/TUC RAIL en sera tenu au courant par le représentant de l'entrepreneur. A cet effet, la rubrique D du I\_504 complétée intégralement et de manière correcte, doit être datée et signée par les deux parties. Après avoir signé la rubrique D, le représentant d'Infrabel/TUC Rail donnera au RCT l'autorisation de remise sous tension de la caténaire.





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>D. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la coupure de tension de la caténaire.</b> | <b>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature:</b> | <b>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature:</b> |
| La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.  | Date:<br>Heure:                             | Date:<br>Heure:                             |

En remplissant la rubrique D du formulaire I\_504, le représentant de l'entrepreneur confirme :

- l'arrêt effectif des travaux, réalisés par son personnel et/ou par (le personnel de) ses éventuels sous-traitants, qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire ;
- l'absence de dégâts à la caténaire occasionnés lors de l'exécution des travaux ;
- l'absence d'éléments matériels en contact avec la caténaire ou ne respectant pas la distance de sécurité minimale ;
- que tout son personnel (y compris celui de ses éventuels sous-traitants), est bien informé de la remise sous tension de la caténaire ;
- que toutes les protections prévues dans la fiche DMR ont été enlevées.





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

### 3.8. INFORMATION DE LA FIN DES TRAVAUX QUI EXIGEAIENT UNE MISE HORS SERVICE DE LA VOIE

Dès que l'entrepreneur ou le prestataire de services a fini les travaux qui exigeaient la mise hors service de la voie et a supprimé tout empiètement dans la zone dangereuse en ce qui concerne ses travaux, le représentant de l'entrepreneur en informe le représentant d'Infrabel/TUC RAIL. A cet effet la rubrique E du formulaire I\_504 est remplie intégralement et de manière correcte, et signée par les deux parties. A partir de ce moment, le représentant de l'entrepreneur considérera la voie concernée comme remise en service. Le représentant Infrabel/TUC Rail arrêtera, après avoir signé la rubrique E du formulaire I\_504, les mesures de sécurité.

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie.</b> | <b>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature:</b> | <b>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature:</b> |
| La voie / zone / le faisceau (2) dont question sous B peut être remise en service.  | Date:<br>Heure:                             | Date:<br>Heure:                             |

En complétant la rubrique E du carnet I\_504, le représentant de l'entrepreneur confirme :

- l'arrêt effectif des travaux qui exigeaient la mise hors service de la voie, et la libération de la voie par son personnel et/ou par ses éventuels sous-traitants ;
- l'absence de tout obstacle dans la voie remise à disposition du fait d'outillage, matériel ou matériaux entreposés dans ou aux abords de la voie ;
- que, suite aux travaux exécutés, l'état de la voie est conforme aux prescriptions réglementaires en vigueur ;
- que tout son personnel, et/ou celui de ses éventuels sous-traitants, est bien informé de la remise en service de la voie, et donc de l'interdiction de reprise de toute activité dans la zone dangereuse d'une voie en service, en l'absence de la confirmation de l'application effective d'une autre mesure de protection.

Le représentant de l'entrepreneur est **responsable de l'arrêt effectif des travaux** qui exigeaient la mise hors service de la voie et de la **cessation de tout empiètement éventuel** dans la zone dangereuse par son personnel (et/ou soit par ses éventuels sous-traitants) et/ou par du matériel / matériaux manipulés lors de l'exécution des travaux.

Les rubriques D et E peuvent être complétées simultanément.





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

### Remarque

La poursuite des travaux après la remise à disposition de la voie à l'exploitation est strictement interdite. Les activités ne peuvent être exécutées qu'avec l'application de nouvelles mesures de sécurité conformes à cette WIT.

Avant de signer la rubrique E et de remettre la voie en service, le représentant Infrabel/TUC Rail vérifie :

- (ponctuellement) **l'absence de tout obstacle**<sup>3</sup> dans la voie qui sera remise à disposition, obstacle tel que outil, matériels ou matériaux, à proximité de ou dans la voie ;
- selon les directives communiquées par la ligne hiérarchique, que, après l'exécution des travaux, **l'état de la voie**<sup>4</sup> **est conforme aux prescriptions réglementaires en vigueur.**

Le représentant de l'entrepreneur est responsable de l'arrêt effectif des travaux qui exigeraient la mise hors service de la voie et/ou la mise hors tension de la caténaire et donc de la cessation de tout empiètement éventuel dans la zone dangereuse et/ou de toute activité éventuelle à la caténaire, par son personnel et/ou par (le personnel de) ses éventuels sous-traitants et/ou par du matériel / matériaux manipulés lors de l'exécution des travaux.

---

<sup>3</sup> Une attention particulière doit être portée sur le matériel entreposé dans les voies (par exemple rails déposés sur la banquette de ballast) ou dans l'entrevoie.

<sup>4</sup> Des contrôles de la qualité des travaux réalisés par l'entrepreneur peuvent être effectués lors de l'exécution des travaux. Toute anomalie identifiée pouvant compromettre la libération de la voie doit être communiquée à l'entrepreneur pour correction immédiate.

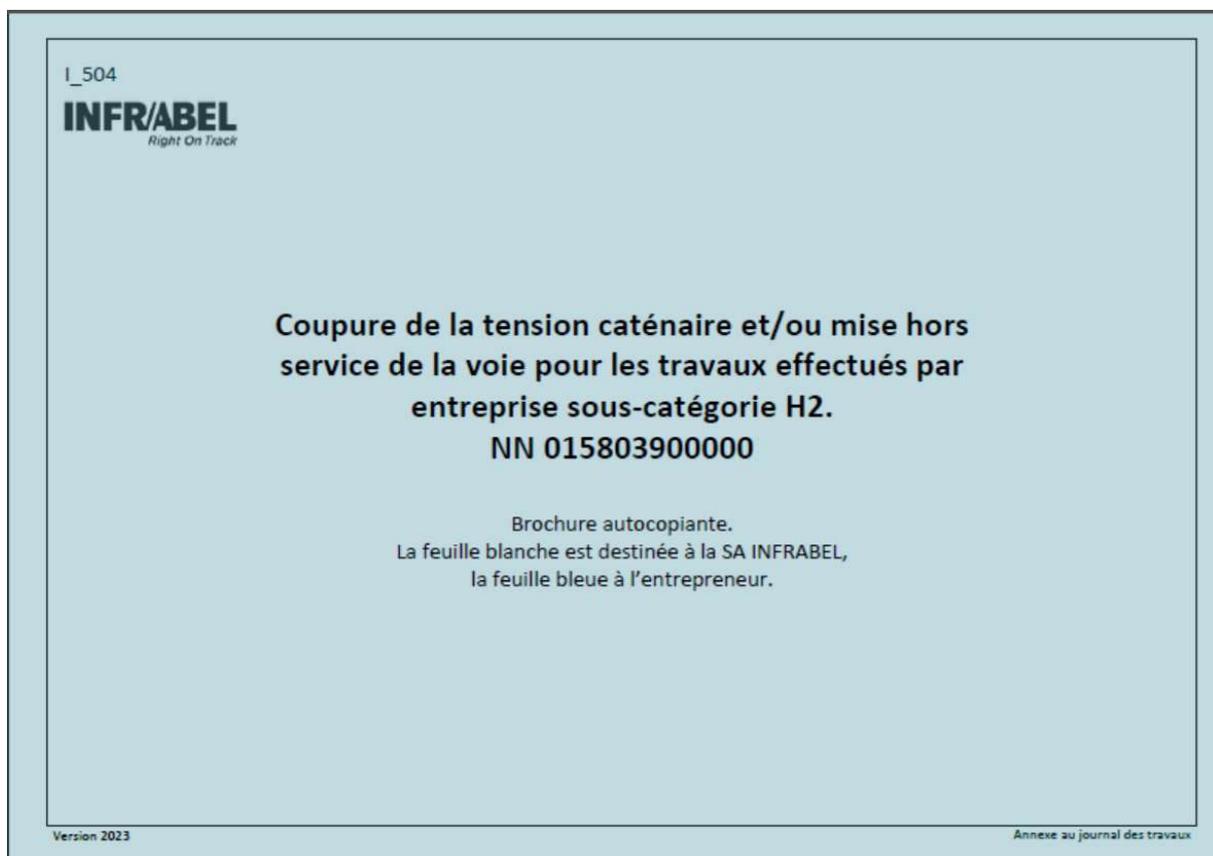




|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

## 4. ANNEXE : LIVRET I\_504

Couverture





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

Feuilles destinés au représentant d'Infrabel/TUC Rail

N° 10001 A  
Destiné à la SA INFRABEL ; à compléter par voie, zone ou faisceau.

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <b>INFRABEL</b><br><small>RAILWAY GROUP</small><br>I_504  | <b>Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).</b> | Le représentant d'INFRABEL   | Le représentant de l'entrepreneur<br>.....(1)                                  |
| <b>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur.</b><br>Demande de coupure de la tension caténaire des cas du tableau II:<br>.....<br>avec les limites suivantes (I /R /T.J /T.R /T /S /QUF/...) selon fiche DMR/DPE:<br>.....<br>T de feeder n°..... exclu(s)<br>T de feeder n°..... inclus<br>avec / sans (2) mise hors service de la voie / zone / du faisceau (2)..... sur la ligne ..... entre<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>Description des travaux: .....   |   | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: |
| <b>B. Information par le représentant d'INFRABEL de la mise hors service de la voie.</b><br>Ligne .....voie / zone / faisceau (2) ..... est mise hors service entre<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>appareil / signal / cumulée (2) .....<br>La mise hors service est prévue jusqu'à: date ..... heure.....   |   | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: |
| <b>C. Information par le représentant d'INFRABEL de la coupure de tension de la caténaire et autorisation d'exécuter la fiche DMR/DPE.</b><br>La tension de la caténaire est coupée selon les limites de la rubrique A pour les cas du tableau II: .....<br>.....<br>Tous les interrupteurs T/Ts intermédiaires sont fermés / les interrupteurs T/Ts intermédiaires n°..... sont ouverts (2).<br>La coupure de tension est prévue jusqu'à: date:..... heure:.....<br>La mise hors tension sera effective après l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR/DPE. |   | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: |

[1] Nom en caractères d'imprimerie [2] Biffer la mention inutile [3] En caractères d'imprimerie

N° 10001 B  
Destiné à la SA INFRABEL ; à compléter par voie, zone ou faisceau.

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <b>INFRABEL</b><br><small>RAILWAY GROUP</small><br>I_504   | <b>Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).</b> | Le représentant d'INFRABEL   | Le représentant de l'entrepreneur<br>.....(1)                                  |
| <b>D. Communication par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la coupure de tension de la caténaire.</b><br><br>La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.             |   | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: |
| <b>E. Communication par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie.</b><br><br>La voie / zone / le faisceau (2) dont question sous B peut être remise en service. |   | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: | Nom & Grade (3) +<br>Signature:<br><br><br><br><br><br><br><br>Date:<br>Heure: |

[1] Nom en caractères d'imprimerie [2] Biffer la mention inutile [3] En caractères d'imprimerie





|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Asset Management</b> | <b>Utilisation du formulaire I_504</b> | Ref: CAT-WIT-1030FR<br>Version: 2.0<br>Date: 25/07/2025 |
|-------------------------|--|---|

Feuilles destinés au représentant de l'entrepreneur

| INFRABEL<br><small>RENT ON TRACK</small><br>I_504   |  | N° 10001 A<br><small>Destiné à l'entrepreneur, à compléter par voie, zone ou faisceau.</small> |   |
|---|--|--|---|
| <b>Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).</b>   |  | Le représentant d'INFRABEL   | Le représentant de l'entrepreneur<br>..... (1)                                  |
| <p><b>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur.</b><br/>Demande de coupure de la tension caténaire des cas du tableau II:</p> <p>.....</p> <p>avec les limites suivantes (I / R / T.I / T.R / T / S / QUF/...) selon fiche DMR/DPE:</p> <p>.....</p> <p>T de feeder n°..... exclu(s)<br/>T de feeder n°..... inclus<br/>avec / sans (2) mise hors service de la voie / zone / du faisceau (2)..... sur la ligne ..... entre<br/>appareil / signal / cumulée (2) .....<br/>appareil / signal / cumulée (2) .....</p> <p>Description des travaux: .....</p>                                 |  | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p>                | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p> |
| <p><b>B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie.</b><br/>Ligne .....voie / zone / faisceau (2) ..... est mise hors service entre<br/>appareil / signal / cumulée (2) .....<br/>appareil / signal / cumulée (2) .....</p> <p>La mise hors service est prévue jusqu'à: date ..... heure.....</p>   |  | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p>                | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p> |
| <p><b>C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la coupure de tension de la caténaire et autorisation d'exécuter la fiche DMR/DPE.</b><br/>La tension de la caténaire est coupée selon les limites de la rubrique A pour les cas du tableau II: .....</p> <p>.....</p> <p>Tous les interrupteurs T/Ts intermédiaires sont fermés / les interrupteurs T/Ts intermédiaires n°..... sont ouverts (2).<br/>La coupure de tension est prévue jusqu'à: date.....heure:.....<br/>La mise hors tension sera effective après l'établissement, l'exécution et le contrôle de la fiche DMR/DPE.</p> |  | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p>                | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p> |

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie

| INFRABEL<br><small>RENT ON TRACK</small><br>I_504  |  | N° 10001 B<br><small>Destiné à l'entrepreneur, à compléter par voie, zone ou faisceau.</small> |   |
|--|--|--|---|
| <b>Coupage de la tension caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux effectués par entreprise (H2).</b>  |  | Le représentant d'INFRABEL   | Le représentant de l'entrepreneur<br>..... (1)                                  |
| <p><b>D. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la coupure de tension de la caténaire.</b></p> <p>La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.</p>             |  | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p>                | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p> |
| <p><b>E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie.</b></p> <p>La voie / zone / le faisceau (2) dont question sous B peut être remise en service.</p> |  | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p>                | <p>Nom &amp; Grade (3) +<br/>Signature: .....</p> <p>Date:<br/>Heure: .....</p> |

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie

